



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-363

PUBLIÉ LE 9 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire / Unité Sécurité Sanitaire des Activités Pharmaceutiques et Biologiques

R24-2021-12-06-00001 - ARRETE 2021-SPE-0066 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale MEDIBIOLAB (11 pages)

Page 3

ARS du Centre-Val de Loire - Offre médico-sociale /

R24-2021-12-08-00001 - ARRÊTÉ Actant le changement de nom et d'adresse de la Mutualité Française Centre-Val de Loire, gérant l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Bois de la Cisse », à VEUZAIN SUR LOIRE et HERBAULT en VYV3 Centre-Val de Loire - 20-22 rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS CEDEX 2 (4 pages)

Page 15

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-12-06-00001

ARRETE 2021-SPE-0066 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale MEDIBIOLAB

**ARRETE 2021-SPE-0066
portant autorisation de fonctionnement
du laboratoire de biologie médicale MEDIBIOLAB**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de la Santé Publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

VU l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé Ile de France n° 17-925 en date du 21 juin 2017 portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;

VU l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire n° 2018-DSTRAT-0001 en date du 12 janvier 2018 relatif à la définition des zones du schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté modificatif de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire n°2020-DSTRAT-0003 en date du 31 janvier 2020 modifiant l'arrêté n° 2018-DSTRAT-0001 du 12 janvier 2018 ;

VU la décision de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire n° 2021-DG-DS-0004 en date du 13 octobre 2021 portant délégation de signature ;

VU le dossier transmis par voie électronique le 15 janvier 2021 par le cabinet d'avocats JASPER, agissant pour le compte de la SELAS « MEDIBIOLAB », relatif à l'opération d'apport partiel d'actifs de la SELAS BIO+ dont le siège social est situé 1 bis rue Thénard – 89100 SENS, au bénéfice de la société MEDIBIOLAB (acquisition des sites de MONTEREAU-FAULT YONNE), complété les 10 février 2021, 10 septembre 2021 et 22 septembre 2021 ;

VU l'avis de l'Agence Régionale de Santé Ile de France transmis par courrier électronique du 24 novembre 2021 relatif à l'opération susmentionnée ;

VU l'avis de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche Comté transmis par courrier électronique du 2 décembre 2021 relatif à l'opération susmentionnée ;

CONSIDERANT la prise de fonctions de Monsieur DAHAN Raphaël en tant que biologiste associé ;

CONSIDERANT la prise de fonctions de Madame CHERQUI MELIN Corinne en tant que biologiste associée coresponsable ;

CONSIDERANT la cessation de fonctions de Madame NIDDAM Marie-Hélène en tant que biologiste associée coresponsable ;

CONSIDERANT la cessation de fonctions de Monsieur GRAVERON Jean-Luc en tant que biologiste associé coresponsable à la suite de sa nomination en tant que biologiste responsable au LBM BPR ;

CONSIDERANT que le laboratoire de biologie médicale multisites MEDIBIOLAB n'est pas accrédité à 100% ;

CONSIDERANT que l'article 7 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifié par la loi n°2020-734 du 17 juin 2020 prévoit une période transitoire en ce qui concerne les autorisations pour les laboratoires de biologie médicale ;

CONSIDERANT l'opération d'apport partiel de la SELAS BIO+ qui gère le Laboratoire de biologie médicale BIO+ actuellement composé de 11 sites dont 2 sont situés dans le département de la Nièvre (58), 7 dans le département de l'Yonne (89) et 2 dans le département de la Seine et Marne (77) au sein de la commune de MONTEREAU, au bénéfice de la SELAS MEDIBIOLAB consistant à l'acquisition des 2 sites situés à MONTEREAU ;

CONSIDERANT que l'article L.6222-5 du CSP dispose : « *Les sites du laboratoire de biologie médicale sont localisés soit sur la même zone déterminée en application du b du 2° de l'article L. 1434-9, et au maximum sur trois de ces zones limitrophes, sauf dérogation accordée par le directeur général de l'agence régionale de santé dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat et prévue par le schéma régional d'organisation des soins.* » ;

CONSIDERANT que le schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire en ce qui concerne la biologie médicale est composé de 2 zones : la zone 1, composée des départements de l'Indre (36), de l'Indre-et-Loire (37) et de Loir-et-Cher (41), la zone 2, composée des départements du Cher (18), de l'Eure-et-Loir (28) et du Loiret (45) ;

CONSIDERANT que le laboratoire de biologie médicale MEDIBIOLAB est actuellement composé de 25 sites, un site situé dans le département de Loir-et-Cher (41) faisant partie de la zone 1 de la région Centre-Val de Loire, 9 sites situés dans le département du Loiret (45) faisant partie de la zone 2 de la région Centre-Val de Loire et 15 sites situés dans le département de Seine-et-Marne (77) faisant partie de la zone de planification infrarégionale en région Ile de France définie dans l'arrêté du 21 juin 2017 de l'Agence Régionale de Santé Ile de France ;

CONSIDERANT que les sites de MONTEREAU sont situés dans le département de Seine-et-Marne (77), donc dans une zone dans laquelle sont déjà implantés des sites du laboratoire de biologie médicale MEDIBIOLAB ;

CONSIDERANT que le département de Seine-et-Marne (77) est une des zones du schéma régional de santé de la région Ile de France ; que cette zone est bien limitrophe à la zone 2 du schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire ; que de ce fait, l'opération envisagée ne contrevient pas à l'article L. 6222-5 du code la santé publique ;

CONSIDERANT ainsi que la SELAS MEDIBIOLAB gèrera, après l'opération d'apport partiel, le laboratoire de biologie médicale MEDIBIOLAB composé de 27 sites dont 17 situés dans le département de la Seine-et-Marne (77) ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L. 6223-6 du code de la santé publique qui stipulent que « *le nombre de biologistes médicaux en exercice au sein d'un laboratoire de biologie médicale détenant une fraction du capital social et travaillant au moins un mi-temps dans le laboratoire est égal ou supérieur au nombre de sites de ce laboratoire* » ;

CONSIDERANT que le laboratoire de biologie médicale MEDIBIOLAB sera composé de 27 sites ouverts au public et comptera 30 biologistes associés travaillant au moins un mi-temps et qu'ainsi, les dispositions de l'article L. 6223-6 du code de la santé publique sont remplies ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : A compter du 31 décembre 2021, l'opération d'apport partiel d'actifs de la SELAS BIO+ dont le siège social est situé 1 bis rue Thénard - 89100 SENS (n°finess EJ 890009673) au bénéfice de la SELAS MEDIBIOLAB dont le siège social est situé 5 Boulevard du Chinchon – 45200 MONTARGIS (n°finess EJ 450019187), est acceptée. Cette opération consiste à l'acquisition de deux sites, actuellement exploités par la SELAS BIO+, sis 9 rue de la Faïencerie et 1 chemin des Ormeaux à MONTEREAU-FAULT YONNE (77130) par la SELAS MEDIBIOLAB.

ARTICLE 2 : Les sites du laboratoire de biologie médicale MEDIBIOLAB figurent en annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les biologistes exerçant dans le laboratoire de biologie médicale MEDIBIOLAB figurent dans l'annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire de biologie médicale MEDIBIOLAB ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devront faire l'objet d'une déclaration à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

ARTICLE 5 : A compter du 31 décembre 2021, l'arrêté 2020-SPE-0111 du 15 décembre 2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites MEDIBIOLAB est abrogé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de la date de notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire - Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1 ;
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1 ou devant le Tribunal Administratif de Paris – 7 rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera notifié à la SELAS MEDIBIOLAB et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 6 décembre 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
L'Adjoint à la directrice de la santé publique et environnementale
et Responsable du département de la veille et de sécurité sanitaires,
Signé : Judicaël LAPORTE

Annexe 1 – Liste des sites

LBM MEDIBIOLAB

Arrêté 2021-SPE-0066

Zone 1 du schéma régional de santé CENTRE-VAL DE LOIRE							
41 – LOIR-ET-CHER							
1	Site Vendôme	73 rue des Quatre Huyes	41100	VENDOME	Finess ET 410008296	Plateau technique Pré analytique - Analytique – Post analytique	ouvert au public

Zone 2 du schéma régional de santé CENTRE-VAL DE LOIRE							
45 - LOIRET							
2	Site Montargis Chinchon	5 Boulevard du Chinchon	45200	MONTARGIS	Finess ET 450019195	Site principal Pré-post analytique	ouvert au public
3	Site Montargis Quintaine	46 rue de la Quintaine	45200	MONTARGIS	Finess ET 450019203	Plateau d'anatomopathologie Pré-post analytique	ouvert au public
4	Site Orléans Olivet	4 route d'Olivet	45100	ORLEANS	Finess ET 450019310	Pré-post analytique	ouvert au public
5	Site Saran Oréliance	755 avenue Jacqueline Auriol	45770	SARAN	Finess ET 450019302	Plateau technique Pré analytique - Analytique – Post analytique	ouvert au public

6	Site Orléans Prt Kennedy	36 avenue du Président John Kennedy	45100	ORLEANS	Finess ET 450019294	Pré-post analytique	ouvert au public
7	Site Ferrières	1 rue des Charrières	45210	FERRIERES-EN-GATINAIS	Finess ET 450019328	Pré-post analytique	ouvert au public
8	Site Olivet	73 place Louis Sallé	45160	OLIVET	Finess ET 450020110	Pré-post analytique	ouvert au public
9	Site Malesherbes	10 rue du Capitaine Lelièvre	45330	MALESHERBES	Finess ET 450019740	Pré-post analytique	ouvert au public
10	Site Baule	Centre commercial Avenir 2000	45130	BAULE	Finess ET 450021589	Pré-post analytique	Ouvert au public

Zone IDF							
77 – SEINE-ET-MARNE							
11	Site Melun Damonville	5 rue Damonville	77000	MELUN	Finess ET 770018679	Pré analytique - Analytique – Post analytique	ouvert au public
12	Site Cesson	22 bis avenue Charles Monnier	77240	CESSON	Finess ET 770018661	Pré-post analytique	ouvert au public
13	Site St Fargeau Ponthierry	113 avenue de Fontainebleau	77310	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	Finess ET 770018695	Pré-post analytique	ouvert au public
14	Site Villiers en Bierre	Route Nationale 7	77190	VILLIERS-EN-BIERRE	Finess ET 770018703	Pré-post analytique	ouvert au public

15	Site Moret sur Loing	18 rue de l'Eglise	77250	MORET-SUR-LOING	Finess ET 770018760	Pré-post analytique	ouvert au public
16	Site Nangis	41 place Dupont Perrot	77370	NANGIS	Finess ET 770018778	Pré-post analytique	ouvert au public
17	Site Dammarie les Lys	593 rue du Bas Moulin	77190	DAMMARIE-LES-LYS	Finess ET 770018786	Pré-post analytique	ouvert au public
18	Site Lieusaint	35 place du Colombier	77127	LIEUSAIN	Finess ET 770019040	Pré-post analytique	ouvert au public
19	Site Melun RI	11 avenue du 31 ^{ème} Régiment d'Infanterie	77000	MELUN	Finess ET 770019404	Pré-post analytique	ouvert au public
20	Site Melun Camille Flammarion	1 bis rue Camille Flammarion	77000	MELUN	Finess ET 770020352	Pré-post analytique	ouvert au public
21	Site Fontainebleau	8 rue Richelieu et 8,10,12,14 Passage Ronsin	77300	FONTAINEBLEAU	Finess ET 770018802	Pré-post analytique	ouvert au public
22	Site Le Mée sur Seine	Centre commercial Plein Ciel Route de Corbeil	77350	LE MEE-SUR-SEINE	Finess ET 770018828	Pré-post analytique	ouvert au public
23	Site Avon	La Butte Montceau	77210	AVON	Finess ET 770019099	Pré-post analytique	ouvert au public
24	Site Le Mée sur Seine Chasse	89-105 rue de la Chasse	77350	LE-MEE-SUR-SEINE	Finess ET 770019990	Pré-post analytique	ouvert au public
25	Site Nemours	18 avenue Carnot	77140	NEMOURS	Finess ET 770020121	Pré-post analytique	ouvert au public

26	Site Montereau Faïencerie	9 rue de la Faïencerie	77130	MONTEREAU-FAULT- YONNE	Finess ET 770018612	Pré-post analytique	ouvert au public
27	Site Montereau Ormeaux	1 chemin des Ormeaux	77130	MONTEREAU-FAULT- YONNE	Finess ET 770018620	Pré-post analytique	ouvert au public

Annexe 2 – Liste des biologistes

LBM MEDIBIOLAB

Arrêté 2021-SPE-0066

Biologistes associés travaillant au moins un mi-temps				
1	MENTZ	Frank	Médecin	Président coresponsable
2	RAFFALI	Lydia	Médecin	coresponsable
3	FONTY	Eric	Médecin	coresponsable
4	FONTY née MAZON	Coralie	Médecin	coresponsable
5	CUILLERIER	Benoît	Médecin	coresponsable
6	IMBAULT	Denis	Pharmacien	coresponsable
7	KARABAGHLI	Souade	Pharmacien	coresponsable
8	MORIN	Eric	Pharmacien	coresponsable
9	LAUDIGNON	Candice	Pharmacien	coresponsable
10	MAAREK	Alain	Médecin	coresponsable
11	BLIN	Michèle	Pharmacien	coresponsable

Biologistes associés travaillant au moins un mi-temps				
12	ZUCCONI	Fabrice	Médecin	coresponsable
13	OLIEL	Jonathan	Médecin	coresponsable
14	POLLET-VILLARD	Xavier	Médecin	coresponsable
15	VO THANH	Ha	Médecin	coresponsable
16	CHERQUI MELIN	Corinne	Médecin	coresponsable
17	ARKAM	Rabia	Médecin	
18	DURMORD	Céline	Pharmacien	
19	MARTIN SANCHEZ	Véronique	Pharmacien	
20	MADOUX	Stéphane	Pharmacien	
21	YAHIA TENE	Mohamed	Médecin	
22	LEGRAND	Anne	Pharmacien	
23	BERNARD	Isabelle	Médecin	
24	RAIS	Mustapha	Médecin	
25	NENNINGER	Thomas	Médecin	
26	VERGEZ	Christine	Pharmacien	
27	CHAMPION	Vincent	Pharmacien	
28	DAHAN	Raphaël	Médecin	

Médecin associé				
29	SCHILL	Hubert	Médecin en anatomie et cytologie pathologiques	coresponsable

Biologistes médicaux non associés				
30	LUQUET	Laurence	Pharmacien	
31	FOUCHET	Marie-Thérèse	Pharmacien	

ARS du Centre-Val de Loire - Offre
médico-sociale

R24-2021-12-08-00001

ARRÊTÉ Actant le changement de nom et
d'adresse de la Mutualité Française Centre-Val
de Loire, gérant l'Établissement d'Hébergement
pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) «
Les Bois de la Cisse », à VEUZAIN SUR LOIRE et
HERBAULT en VYV3 Centre-Val de Loire - 20-22
rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS
CEDEX 2

ARRÊTÉ

Actant le changement de nom et d'adresse de la Mutualité Française Centre-Val de Loire, gérant l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Bois de la Cisse », à VEUZAIN SUR LOIRE et HERBAULT en VYV³ Centre-Val de Loire - 20-22 rue de la Milletière- CS 40027-37075 TOURS CEDEX 2

Le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé,

- VU** le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le Code de la santé publique ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;
- VU** la décision n° 2021-DG-DS-0003 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 30 juin 2021 portant délégations de signature ;
- VU** la délibération du conseil départemental prise lors de sa séance du 1^{er} juillet 2021 élisant Monsieur Philippe GOUET en tant que Président du conseil départemental de Loir-et-Cher ;
- VU** l'arrêté en date du 5 juillet 2010 portant autorisation de création de l'EHPAD « Les Bois de la Cisse », 68 rue Gilbert Navard, 41150 ONZAIN, géré par la Mutualité Française « Indre Touraine » pour une capacité de 80 lits d'hébergement permanent dont 26 dédiés à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, 4 lits d'hébergement temporaire Alzheimer et 12 places d'accueil de jour Alzheimer ;
- VU** l'arrêté en date du 3 juillet 2012 portant autorisation de transformation de 2 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées en 2 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer au sein des deux sites de l'EHPAD « Les Bois de la Cisse » à Onzain et Herbault, gérés par la

Mutualité Française « Indre Touraine », 9 rue Emile Zola, 37000 TOURS, maintenant la capacité totale à 96 lits et places ;

VU l'arrêté en date du 4 février 2015 portant réduction de la capacité de 4 places d'accueil de jour des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Bois de la Cisse », gérés par la Mutualité Française Indre Touraine ramenant la capacité totale de l'établissement à 92 lits et places ;

CONSIDERANT QUE ces changements ne modifient pas la prise en charge des personnes par l'EHPAD « Les Bois de la Cisse » à VEUZAIN SUR LOIRE et HERBAULT ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{ER} : il est acté le changement de nom et d'adresse de la Mutualité Française Centre-Val de Loire gérant les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Bois de la Cisse », en VYV³ Centre-Val de Loire - 20-22 rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS CEDEX 2.

ARTICLE 2 : La capacité totale de l'EHPAD « Les Bois de la Cisse » reste fixée à 92 lits et places réparties comme suit :

- 82 lits d'hébergement permanent dont 28 lits dédiés aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées,
- 2 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées,
- 8 places d'accueil de jour temporaire pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

ARTICLE 3 : L'autorisation globale a été délivrée pour une durée de 15 ans à compter du 5 juillet 2010. Son renouvellement, total ou partiel, sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique (EJ) : VYV³ Centre Val de Loire
N° FINESS : 37 010 093 5
Adresse complète : 20-22 rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS CEDEX
2
Code statut juridique : 47 – Société mutualiste

Entité Etablissement : EHPAD « Les Bois de la Cisse » / « Bois Blancs »
N° FINESS : 41 000 825 4
Adresse : 68 rue Gilbert Navard – 41150 VEUZAIN SUR LOIRE
Code catégorie : 500 - EHPAD
Code MFT : 47– ARS TP NHAS NPUI

Code discipline : 924 (Accueil en Maison de Retraite)
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)
Code clientèle : 711 (Personnes Agées dépendantes)
Capacité autorisée : 27 place(s)

Code discipline : 924 (Accueil en Maison de Retraite)
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 14 place(s)

Code discipline : 657 (Accueil temporaire pour personnes âgées)
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 1 place(s)

Code discipline : 924 (Accueil en Maison de Retraite)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 8 place(s)

Entité Etablissement : EHPAD « Les Bois de la Cisse » / « Prés Fleuris »
N° FINESS : 41 000 798 3
Adresse : 30 rue du Marquis de Rancogne – 41190 HERBAULT
Code catégorie : 500 - EHPAD
Code MFT : 47– ARS TP NHAS NPUI

Code discipline : 924 (Accueil en Maison de Retraite)
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)
Code clientèle : 711 (Personnes Agées dépendantes)
Capacité autorisée : 27 place(s)

Code discipline : 924 (Accueil en Maison de Retraite)
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 14 place(s)

Code discipline : 657 (Accueil temporaire pour personnes âgées)
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 1 place(s)

Capacité totale autorisée : 92 places

ARTICLE 6 : Cet établissement n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale du département.

ARTICLE 7 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du conseil départemental de Loir-et-Cher, et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,
- d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS
- ou via l'application informatique « Télécours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général des Services du Département de Loir-et-Cher, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire, le Directeur général Adjoint des Solidarités du Département de Loir-et-Cher, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département de Loir-et-Cher et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 8 décembre 2021

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
du Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Pour le président de conseil
départemental
et par délégation,
la directrice de l'autonomie et de la
MDPH
Signé : Estelle DELPORTE